

Créteil, le 18 avril 2019

Modes d'accueil du jeune enfant : la FG PEP alerte sur les risques pour le développement des jeunes enfants et leur avenir

La Fédération générale des PEP, Association complémentaire de l'École publique, 1^{er} réseau associatif national de CAMSP et de CMPP, investie dans la gestion de nombreuses structures d'accueil du jeune enfant (crèches, multi-accueil...) et de dispositifs de soutien à la parentalité et d'appui à l'inclusion, s'interroge fortement sur les effets induits par les ordonnances envisagées, issues de l'article 50 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC).

Si faciliter l'implantation, le développement et le maintien de modes d'accueil de la petite enfance constitue un levier pour favoriser la création de places d'accueil dont notre pays manque cruellement, cela ne saurait se faire au détriment de la qualité de *d'accueil des enfants et des conditions d'exercice des professionnels*.

La Fédération générale des PEP tient à rappeler dans ce cadre que les équipes des établissements d'accueil du jeune enfant effectuent au quotidien auprès des enfants et de leurs familles un travail essentiel contribuant à réduire dès le plus jeune âge les inégalités et de fait, à fonder une société de demain plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Or, les premiers éléments connus issus de la concertation pilotée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), interrogent l'articulation des différentes politiques publiques et plus largement, de l'ambition politique pour la jeunesse de demain.

Les mesures envisagées pourraient entrer en contradiction avec les objectifs poursuivis tant en matière de repérage précoce des situations de handicap, que d'inclusion des enfants à besoins particuliers mais plus généralement, sont en dissonance avec la réaffirmation, notamment par le Ministère de l'EN et les derniers rapports du HCFEA, du caractère fondamental de cette période charnière dans le développement global et la socialisation des jeunes enfants.

Les débats actuels sur l'abaissement des taux d'encadrement, sur la modification du ratio entre les professionnels qualifiés et professionnels diplômés aujourd'hui seuls formés au développement du jeune enfant, sur la réduction de la superficie minimale des locaux semblent ignorer les temporalités et potentialités de chaque enfant dans ses acquisitions. L'ensemble de ces dispositions risquerait de converger en dépit des objectifs avancés, vers une dégradation des conditions d'accueil. Elles impacteraient plus particulièrement l'accueil des enfants à besoins spécifiques, et limiteraient les possibilités d'accompagnements médico-sociaux et sanitaire au sein des structures.

Notre Fédération appelle donc à l'élargissement de la concertation actuellement menée à l'ensemble des acteurs intervenant auprès des jeunes enfants, y compris dans le cadre de la transition vers la scolarisation obligatoire dès 3 ans, pour une réflexion globale sur l'accompagnement de la petite enfance.

La FG PEP apportera au débat son expertise transversale dans le champ de la petite enfance et mobilisera son réseau d'associations, de professionnels et de militants, et ses partenaires.